LOT 10 – PLANCHERS TECHNIQUES



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François Toullec 56100 LORIENT	Tél. : 02.97.37.42.42 Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE DU LOT 10 – PLANCHERS TECHNIQUES

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES..... 3
A.1 - TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES 3
A. 2 -PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX..... 3
A.3 – PLANS DETAILS QUALITE DES MATERIAUX..... 3
A.4 - POSE ET MISE EN OEUVRE 3
A.5 - QUALITE DES OUVRAGES MISE EN OEUVRE..... 4
5.01- Parements 4
5.02 - Protection des ouvrages 4
5.03 - Nettoyage - Protection des ouvrages..... 4
5-04- Mise à disposition des dalles..... 4
B -DESCRIPTION DES OUVRAGES..... 4

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1 - TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES

Tous les travaux devront être exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux arrêtés, décrets, normes, textes réglementaires en vigueur et notamment :

- aux normes A.F.N.O.R.
- aux D.T.U.,
- Norme NFP 67.101 Planchers surélevés éléments constitutifs - code d'essai
- Norme NFP 67.102 Planchers surélevés éléments constitutifs - spécifications
- Norme NFP 67.103.1 Planchers surélevés - mise en œuvre CCT
- Norme NFP 67.103.2 Planchers surélevés - mise en œuvre CCS.

La liste ci-dessus ne saurait être considérée comme exhaustive.

A. 2 -PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

- ossatures en acier galvanisé
-propriétés électrostatiques valeur moyenne $6x10^7$ homs
- classement au feu des matériaux : M1

L'entrepreneur est tenu de fournir les PV de classement des matériaux

A.3 – PLANS DETAILS QUALITE DES MATERIAUX

Préalablement au démarrage de son intervention l'entrepreneur devra soumettre à l'approbation de l'architecte et du bureau de contrôle :
-les schémas de dimensionnement des éléments porteurs ;
-les schémas et les dimensionnements des tresses de mise à la terre avec indication des modes de liaisons entre les pieds de vérins, les tresses et les conditions de raccordement au réseau de protection électromagnétique ;
L'entrepreneur intégrera les contraintes des autres lots notamment gaines de climatisation, raccordement au réseau de protection électromagnétique et chemins de câbles.

A.4 - POSE ET MISE EN OEUVRE

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs des autres lots ayants des incidences sur le sien.
Il devra notamment s'assurer que les supports offrent les conditions satisfaisantes pour la réalisation de ses ouvrages.
L'entrepreneur prendra tous contacts utiles avec les entreprises des lots "charpente", "électricité"; "plomberie" intéressées afin d'assurer du passage des canalisations, fourreaux ou tranchées et d'éviter toute reprise postérieurement à la pose des revêtements.
L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions quant aux approvisionnements de ses matériaux et matériels afin de pouvoir exécuter ses ouvrages en temps voulu.
Fixation : l'entrepreneur devra assurer en conformité avec les prescriptions du fabricant, une fixation correcte de ses ouvrages pour assurer une parfaite stabilité dans le temps.

Découpes : en rives périphériques - prévoir les bordures d'arrêt en PVC

Percements : circulaires pour passage de câbles - placer un raccord PVC
Les percements devront être propres et bien fini

A.5 - QUALITE DES OUVRAGES MISE EN OEUVRE

5.01- Parements : Quelle que soit la nature des parements, ceux-ci devront être sans défauts, éclats, rayures, ni épaufrures, tant à la livraison des éléments sur le chantier, que durant leur stockage et leur mise en œuvre.

5-02 - Protection des ouvrages : Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra la protection complète de ses ouvrages par tous moyens appropriés.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtront en cours de travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entreprise seront réparés aux frais de l'entrepreneur du présent lot. L'entrepreneur veillera à la planéité de ses ouvrages et évitera toutes les différences de nu aux joints pour qu'aucun défaut ne paraisse en éclairage rasant.

Un soin particulier sera apporté aux raccordements avec les parois adjacentes.

5.-03 - Nettoyage - Protection des ouvrages : Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur sera responsable du nettoyage et de la protection de ses ouvrages.

5-04- Mise à disposition des dalles L'entrepreneur titulaire du présent lot mettra à la disposition de l'entreprise titulaire du lot sols scellés collés les dalles afin de lui permettre de procéder à la mise en œuvre du revêtement dès lors que celui ci n'est pas réalisé en usine

B -DESCRIPTION DES OUVRAGES

Un tableau récapitulatif des revêtements par local est joint en annexe au présent CCTP

Fourniture et pose de planchers surélevés comprenant :
* panneau de particules bois agglomérées haute densité -
* feuille d'aluminium ou acier en sous face
* placage périphérique en PVC
* ossature de montage - vérins
* liaison à la terre de l'ossature et des vérins métalliques par maillage 60x60 en tresses de cuivre étamé due par l'entreprise titulaire du présent lot ; les connexions seront par serrage mécanique (écrasement) au niveau des vérins.Les raccordements par nœud ou par collier sont proscrits ; compris toutes sujétions de raccordement tous les 5 mètres (par des dispositifs à serrage mécanique) au réseau de protection électromagnétique mis en œuvre par l'entreprise titulaire du lot électricité.
* hauteur libre sous planchers techniques suivant coupes.
* classe de charge 6
*classe de rupture supérieure à 12 kN
*Charge admissible supérieure à 6kN
Flèche maximale 3 mm
Dimensions : dalles 60x60

Finitions :
dalles caoutchouc U3 P3 E2 C2 collées en usine : le revêtement caoutchouc est du par l'entreprise titulaire du présent lot
Moquette : fournie et posée (pose libre) par l'entreprise titulaire du lot sols scellés collés

L'entreprenneur intégrera la fourniture et la mise en œuvre de 4% de dalles perforées pour la climatisation.

Localisation :
Finition dalles caoutchouc
- Bâtiment A: locaux N1A12; N1A13.
- Bâtiment E: locaux N0E0 partiel ; N0E5; N0E8; N0E9; N0E10; N0E11; N0E12.

Finition brute :
- Bâtiment H: locaux N1H1; N1H05 partiel; N1H06 ; N1H15; N1H25; N1H26;N1H27.
- Bâtiment E : locaux N1E5 et N1E6.